

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 45  
Votes exprimés : 45  
POUR : 45  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
10 septembre 2024  
Date d'affichage :  
10 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Clément POINTEAU , absent excusé (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –  
Absents excusés : Bruno CHARMET – Pierre-Yves ROY -  
Absents : Daniel RAVERAT - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**CREATION D'UNE MICRO-CRECHE ET D'UN RELAIS PETITE ENFANCE**  
**ATTRIBUTION DES TRAVAUX**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

Monsieur Pierre NOIROT, Vice-Président, rappelle que dans le cadre du projet de création d'une micro-crèche et d'un relais petite enfance à L'ISLE SUR SEREIN, le Conseil communautaire a validé lors de sa séance du 8 avril 2024, l'avant-projet définitif à partir duquel le dossier de consultation des entreprises a été rédigé.

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée, le 25 juin 2024, sur la plateforme e-marchespublics.com ainsi que dans l'Yonne Républicaine 89.  
La date de remise des offres a été fixée au 26 juillet 2024 à 15 h.

La décomposition en lots est la suivante :

LOT 01 : Démolition - curage  
LOT 02 : Voirie réseaux divers  
LOT 03 : Gros œuvre  
LOT 04 : Isolation par l'extérieur  
LOT 05 : Charpente métallique  
LOT 06 : Couverture – murs à ossature bois – bardage bois  
LOT 07 : Menuiseries extérieures  
LOT 08 : Menuiseries intérieures  
LOT 09 : Plâtrerie - isolation  
LOT 10 : Peinture  
LOT 11 : Sol souple  
LOT 12 : Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire  
LOT 13 : Electricité

La visite préalable du site et la transmission du certificat de visite étaient obligatoires pour soumissionner.

Les critères de jugement sont :

1. Le prix des prestations = 60 pts
2. La valeur technique basé sur une note précisant les moyens matériels et humains mis en œuvre pour le chantier (10 points) ; une note détaillée énonçant le programme d'exécution des ouvrages proposé par le candidat et décrivant le mode opératoire envisagés pour les différentes phases de travaux (10 points) ; une note technique détaillée récapitulant les produits et les matériaux proposés (10 points) ; une note décrivant les mesures que le candidat envisage pour le respect du délai d'exécution (10 points) = 40 pts

REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2024

Application agréée E-legalite.com

28 offres ont été reçues dans les délais, certaines contiennent une offre pour plusieurs lots.  
Elles sont réparties comme suit :

LOT	MONTANT PHASE APD ESTIMATIF HT	NOMBRE D'OFFRES PAR LOT
LOT 01 : Démolition - curage	31 036.00 €	2
LOT 02 : Voirie réseaux divers	88 025.00 €	2
LOT 03 : Gros œuvre	130 991.79 €	2
LOT 04 : Isolation par l'extérieur	65 160.00 €	1
LOT 05 : Charpente métallique	54 960.00 €	2
LOT 06 : Couverture – murs à ossature bois – bardage bois	49 500.00 €	1
LOT 07 : Menuiseries extérieures	81 800.00 €	8
LOT 08 : Menuiseries intérieures	54 990.00 €	2
LOT 09 : Plâtrerie - isolation	73 112.00 €	2
LOT 10 : Peinture	33 906.40 €	2
LOT 11 : Sol souple	12 170.00 €	2
LOT 12 : Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire	87 392.31 €	3
LOT 13 : Electricité	57 000.00 €	5
TOTAL	820 043.50 €	34

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 septembre 2024, propose au Conseil Communautaire de retenir l'offre la mieux-disante pour chacun des lots.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retenir :

- pour le lot 1 : Démolition - curage, l'offre de l'entreprise MICHEL SAS d'AUXERRE (89), pour un montant de 28 332 € TTC (23 610 € TTC),
- pour le lot 2 : Voirie Réseaux divers, l'offre de l'entreprise SAS MANSANTI TP de FLOGNY LA CHAPPELLE (89), pour un montant de 112 740 € TTC (93 950 € HT),
- pour le lot 3 : Gros œuvre, l'offre de l'entreprise SAS MARQUIS de TANLAY (89), pour un montant de 159 928,51 € TTC (133 273,76 € HT),
- pour le lot 4 : Isolation par l'extérieur, l'offre de l'entreprise SAS BONGLET de LONS LE SAUNIER (39), pour un montant de 58 147,20 € TTC (48 456 € HT)
- pour le lot 5 : Charpente métallique, l'offre de l'entreprise SAS ACMM de MARGNY LE CHATEL (10), pour un montant de 111 724,08 € TTC (93 103,40 € HT),
- pour le lot 6 : Couverture – murs à ossature bois – bardage bois, l'offre de l'entreprise SAS VAUCOULEUR de ROUVRAY (89), pour un montant de 64 856,46 € TTC (54 047,05 € HT),
- pour le lot 7 : Menuiseries extérieures, l'offre de l'entreprise SARL ALU CHATILLONNAIS de CHATILLON SUR SEREIN (21), pour un montant de 77 973,60 € TTC (64 978 € HT).
- pour le lot 8 : Menuiseries intérieures, l'offre de l'entreprise SAS GUILLEMOT MENUISERIE AGENCEMENT de CHEMILLY SUR YONNE (89), pour un montant de 62 008,79 € HT (51 673,99 € HT),
- pour le lot 9 : Plâtrerie, isolation, l'offre de l'entreprise ENTREPRISE LOPES VIEIRA d'APPOIGNY (89), pour un montant de 78 713,11 € TTC (65 594,26 € HT).
- pour le lot 10 : Peinture, l'offre de l'entreprise SAS DELAGNEAU d'AUXERRE (89), pour un montant de 21 947,24 € TTC (18 289,37 € HT).
- pour le lot 11 : Sol souple, l'offre de l'entreprise SAS DELAGNEAU d'AUXERRE (89), pour un montant de 15 064,03 € TTC (12 553,36 € HT),
- pour le lot 12 : Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire, l'offre de l'entreprise GLC DIFFUSION – SAS NOLIRIS de SAINT ANDRE LES VERGERS (10), pour un montant de 104 246,58 € HT (86 872,15 € HT),
- pour le lot 13 : Electricité, l'offre de l'entreprise SAS LAURIN ELECTRICITE de LEZINNES (89), pour un montant de 60 458,40 € TTC (50 382 € HT),

AUTORISE le Président à signer les marchés avec ces entreprises et toutes pièces s'y rapportant.

DIT QUE les crédits nécessaires au paiement de ces prestations seront inscrits au compte 2313 du budget primitif enfance 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL

Le Président,  
Xavier COURTOIS




PUBLIEE LE 20/09/2024 89440

REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2024

Application agréée E-legalite.com